

Réunion du 10 décembre 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 74  
Nombre de votants : 85

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Laurent COUBLUCQ, Jean-Claude GOUADIN (suppléant de Mme Marie-Christine LUPIET), Nathalie DUPLÉIX, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Hélène BOURDEU, Christian LOMBART, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Frédéric CAMGUILHEM (suppléant de M. Francis GRINET), Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, José FLORES (pouvoir à M. Guy PÉMARTIN), Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI (pouvoir à Lindsey DEARY, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Didier REY (pouvoir à M. Robert HAGET), Marlène LE DIEU DE VILLE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Bertrand VERGEZ-PASCAL (pouvoir à Mme Hélène BOURDEU), Françoise DANDIEU (pouvoir à M. Christian LOMBART), Jean-Luc NOURY, Jacques CLAVÉ (pouvoir à Mme Véronique ETCHART), Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Gérard IRIART (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Anita BEUSTE, Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Christian LÉCHIT (pouvoir à Mme Nadia GRAMMONTIN), Dominique ERTAURAN,

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 3 : SOUTIEN A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LA SA AQUITAIN**  
**ISOL ENTREPRISE**

**Rapporteur : Mme Maryse PAYBOU**

AQUITAIN ISOL est installée à Lacq depuis 1985. L'entreprise emploie 90 personnes à Lacq, 135 au total avec les sites de Balma, Bordeaux et Bayonne.

Aujourd'hui, son développement est devenu impossible sur le site actuel. Aussi, l'entreprise prévoit de relocaliser son activité de plasturgie dans des locaux à aménager et à remettre en état, à Mourenx, au 1 chemin de campagne de bas (parcelle AH49).

Ce site, inoccupé depuis au moins 2015, comprend un bâtiment de bureaux et un bâtiment atelier.

AQUITAINE ISOL compte y faire des travaux pour y implanter, dès 2022, son activité de plasturgie, ce qui permettra de façon induite :

- de développer l'activité plasturgie aujourd'hui limitée par manque d'espace. Cette activité répond aux marchés de ventilations des laboratoires (sorbonnes par exemple). Le plastique, stratifié, a des caractéristiques qui permettent de mieux résister aux solvants, produits chimiques, soleil que des tuyauteries métal. Les marchés, en fort développement, pourraient permettre de développer une dizaine d'emplois à Mourenx,
- d'internaliser l'activité logistique jusqu'à maintenant confiée à EURONEGOCE, dans les locaux d'EURONEGOCE, en positionnant cette activité dans le local libéré de l'autre côté de la route à Lacq, et en confiant l'activité à des salariés usés physiquement par le travail sur chantier,
- de permettre à EURONEGOCE de s'étendre dans la partie libérée par la logistique pour AQUITAINE ISOL.

La communauté de communes de Lacq-Orthez avait déjà soutenu l'entreprise en 2014 pour le bâtiment recevant l'activité de tôlerie à hauteur de 6 125 € et en 2015 pour le développement de l'activité de stratification à hauteur de 10 905 €.

L'investissement immobilier prévu sur cette friche à Mourenx est estimé à 150 000 € sans compter les travaux d'isolation qui seront assurés directement par l'entreprise.

Compte-tenu du solde de l'enveloppe budgétaire disponible et du fait que ce projet participe à la fois à la résorption d'une friche industrielle et à la création d'une dizaine d'emplois, il est proposé de porter le taux d'intervention à 12 %, ce qui représenterait une aide de 18 000 € sur l'enveloppe de dépenses éligibles retenue à hauteur de 150 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'octroyer** une aide de 18 000 €, soit 12 % d'une enveloppe de dépenses éligibles retenue à hauteur de 150 000 € HT,
- **d'autoriser** son Président à signer avec la SA AQUITAINE ISOL ENTREPRISE la convention qui fixe les modalités de versement de ladite aide, convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

*Patrice Laurent*

Patrice LAURENT

